CHAMPIONNAT DE FRANCE HANDISPORT DE TIR A L'ARC.

SAISON SALLE

CAHIER DES CHARGES

A – PRESENTATION GENERALE

1- INTRODUCTION

L'organisation d'un championnat de France est à la fois l'un des moments forts de la saison pour une commission sportive et un formidable moyen de découverte et de promotion de la discipline pour les instances locales.

Ce cahier des charges est un outil de travail qui guide l'organisateur dans ses démarches, il précise :

- les exigences fédérales sur les procédures et les règlements à respecter pour ce type de manifestation.
- Le soutien de la fédération française handisport et de la commission tir à l'arc dans la préparation et le déroulement des championnats.

2- PRESENTATION

L'évènement comprend l'organisation des championnats de France Handisport de tir en salle et la Coupe de France.

Les championnats de France Handisport de tir en salle sont ouverts aux catégories suivantes, chez les Hommes et chez les Femmes :

Catégorie	Vétérans	Seniors	Juniors 2	Juniors 1
Handicaps Visuels				
Moins de 20 ans			10m / ø 60cm	
International		18m / ø 60cm		
Fédéral		18m / ø 60cm		
Viseur Compound		18m / ø 60cm		
Viseur Classiques		18m / ø 60cm		
Handicaps Auditifs				
Classiques		18m /ø tri40cm		
Compounds		18m /ø tri40cm		
Handicaps Locomoteurs				
ARST ARW1 C		18m / ø 60cm	18m / ø 60cm	10m / ø 60cm
Compound C		18m / ø 60cm		
ARST ARW2	18m /ø tri40cm	18m /ø tri40cm	18m /ø tri40cm	18m / ø 60cm
ARW 1		18m /ø tri40cm	18m /ø tri40cm	
Compound Open	18m /ø tri40cm	18m /ø tri40cm		

La coupe de France Handisport de tir en salle est ouverte aux catégories suivantes, chez les Hommes comme chez les Femmes :

Catégorie	Seniors	Juniors 2	Juniors 1
Coupe de France 1	15m / ø 60cm	10m / ø 60cm	10m / ø 60cm
Coupe de France 2	10m / ø 60cm	10m / ø 60cm	

La compétition se déroule sur trois jours, de la manière suivante :

Vendredi : En fin d'après-midi, un entraînement officiel est proposé à l'ensemble de compétiteurs.

Samedi : Environ 90 compétiteurs dont 50 en fauteuils roulants
Compétition le matin et l'après midi en fonction du nombre de qualifiés
Réunion avec la commission tir à l'arc
Cette réunion est suivie des résultats des catégories du jour.
Soirée du samedi : dîner de gala.

Dimanche : Environ 75 compétiteurs dont 50 en fauteuils roulants.
Matin : tir de qualification
Après-midi : tirs des éliminatoires et finales.
Remise des prix et pot de l'amitié.

B – REGLES ET PROCEDURES D'ORGANISATION

1- CANDIDATURES / ORGANISATION / INSCRIPTION

1.1 Candidature

Tout candidat à l'organisation d'un championnat de France handisport de tir à l'arc doit répondre aux pré-requis suivants :

- Etre une structure associative affiliée à la Fédération Française Handisport (*FFH*) ou comporter dans son comité d'organisation une structure affiliée à la FFH
- S'être assuré que les installations sportives soient libres aux dates prévues pour la manifestation, au minimum du vendredi matin au dimanche soir.
- S'être assuré que toutes les infrastructures (gradins, terrain…) soient accessibles aux compétiteurs en fauteuil.

Il est souhaitable que l'organisateur sollicite l'aide d'un club de la FFTA habitué à gérer des concours de niveau régional.

Les championnats de France Handisport de tir en salle se déroulent les 2ème ou 3ème week-end du mois de mars. Pour faire face à une demande particulière de l'organisateur ou pour répondre à des impératifs du calendrier international, les championnats de France pourront se dérouler, à titre exceptionnel, sur une autre date, après accord de la commission tir à l'arc.

L'organisateur candidat doit faire une demande écrite motivée à la commission sportive de tir à l'arc en complétant le formulaire présenté en annexe à ce document.

1.2 Organisation

Après l'accord du directeur sportif de la commission de tir à l'arc, l'organisateur doit confirmer sa candidature en adressant une preuve de la réservation effective des équipements sportifs effectuée par les services concernés de la commune ou du gestionnaire privé ou associatif ainsi qu'une première ébauche de l'organigramme du comité d'organisation avec les coordonnées des interlocuteurs (noms, téléphone et e-mail).

1.3 Inscriptions des archers

Les inscriptions se font auprès de la fédération française handisport. Les archers ayant réalisés les minimas de qualification et qui souhaitent participer aux championnats de France doivent envoyer leur inscription au responsable arbitre de la commission tir à l'arc.

Le montant de l'inscription est fixé par la commission tir à l'arc de la fédération française Handisport.

La liste des archers sélectionnés ainsi que l'organisation des pas de tir sera transmise à l'organisateur 10 jours avant la date des championnats. La liste provisoire des inscriptions est disponible sur le site de la commission tir à l'arc : http://handisportarc.canalblog.com/

Tous les participants devront être en possession de la licence « compétition » lors du championnat.

2- ASSURANCES

Les organisateurs doivent souscrire un contrat d'assurance couvrant la responsabilité civile de l'organisateur, celle des participants et du public. Les licenciés et les pratiquants devant être considérés comme des tiers entre eux. Ces garanties couvrent également les arbitres et juges, dans l'exercice de leurs activités (*obligation d'assurance relative à l'article L321-1 du Code du Sport*).

3- ORGANISATION DES TERRAINS ET DES LOCAUX

Les équipes chargées des espaces de compétition doivent assurer la mise en place, la maintenance, les évolutions lors de la compétition, sous l'autorité du responsable arbitre de la commission de tir à l'arc, et le rangement à l'issue de l'épreuve.

Elles doivent également assurer la mise à disposition des espaces complémentaires.

3.1 Installations sportives

L'organisation des championnats de France Handisport de tir à l'arc nécessite, au minimum, le matériel suivant :

Description de l'espace sportif :

Les espaces de compétitions devront être conformes aux recommandations réglementaires de la FITA.

Ils comprendront une ou deux salle(s) permettant d'aligner 35 cibles avec un espacement 2,00 de centre à centre au minimum. Les installations ne pourront pas être retenues si elles ne permettent pas d'aligner 30 cibles minimum et si les salles sont distantes de plus de 5 minutes à pied l'une de l'autre.

40 chevalets et cibles identiques

Eclairage d'appoint

Description des locaux annexes complémentaires :

Des salles pour le testing et les éventuels contrôle antidopage.

Un espace pour la réunion technique qui peut être le plateau sportif.

Un espace pour le greffe et l'accueil des archers à proximité des espaces de tir

Un espace pour la saisie informatique des résultats.

3.2 Matériel

Description des besoins en matériel pour le pas de tir :

Numéros de cible et numéros de pas de tir

Drapeaux : 1 jeu pour les arbitres

Système de remplacement des feux en cas de panne

Blasons : 150 blasons de 60cm, 80 de 40cm et 200 tri-spots 40

2 chronotirs ou 4 si l'installation comprend deux salles

Matériel et fourniture pour le traçage des lignes (tir, 3m, recul, repos)

Plaquettes supports de feuilles de marques

Arrache tube pour les marqueurs

2 tables et 4 chaises pour la plate forme du directeur des tirs

Détails des besoins matériels derrière le pas de tir :

Chaises (150) et tables pour les archers

Bancs et tables pour poser les mallettes d'arcs à hauteur

Barrières ou rubalise délimitant les espaces réservés aux archers

Installations sanitaires en nombre suffisant (6 WC dont au moins deux accessibles

aux fauteuils) équipés de papier hygiénique en nombre suffisant et de poubelles de tailles suffisantes pour réceptionner les poches urinaires.

Tribune en arrière du pas de tir
Tableau ou panneaux d'affichage
Un système de sonorisation
Un podium accessible à tous.
Matériel informatique et de photocopie pour les résultats

4- ACCUEIL/GREFFE/RESULTATS

4.1 Accueil et greffe

La commission tir à l'arc est responsable du greffe des Championnats de France et de la répartition des archers sur le pas de tir.

Pour l'accompagner dans cette tâche, l'organisateur devra prévoir un micro ordinateur de type PC, sous windows XP, une imprimante performante et une photocopieuse pour dupliquer les résultats avant le départ des délégations ainsi que du papier en nombre suffisant.

Les feuilles de marque sont préparées à l'avance et fournies par la commission avec la collaboration de l'organisateur qui devra fournir les logos souhaités à l'avance.

Les organisateurs ont à leur charge la préparation du dossier qui sera remis aux compétiteurs comprenant le programme de la compétition, les dossards et cartes d'accréditation pour les compétiteurs et les entraîneurs (en liaison avec l'arbitre national de la commission) ainsi qu'un souvenir de la compétition et, si cela est prévu, les tickets pour les repas.

4.2 Saisie des résultats de la compétition

La commission tir à l'arc est responsable de la saisie des résultats de la compétition et de la tenue des tableaux des duels, pour les catégories concernées.

Les phases finales ne sont ouvertes qu'aux catégories présentant au moins trois archers. Elles débuteront, en fonction du nombre d'archers présents, en 1/8ème de finale. Pour les catégories jeunes, liées aux catégories internationales, et présentant moins de trois archers, des regroupements peuvent être organisés. C'est une occasion de vivre des duels sans remettre en cause les résultats du championnat acquis lors du tir qualificatif.

L'organisateur doit coordonner ses équipes de terrain pour permettre le recueil des scores en cible, leur saisie et leur affichage dans les meilleurs délais. Il se coordonne pour cela avec le responsable arbitre de la commission tir à l'arc.

Si cela est possible, l'organisateur prévoira un animateur pour assurer des

commentaires durant la journée de compétitions et mettre en avant les différents résultats intermédiaires.

Des panneaux ou des espaces dédiés doivent permettre l'affichage des résultats.

Les résultats papiers doivent être remis aux délégations au moment de la remise des prix. Les photocopies et la distribution de ces documents sont à la charge de l'organisateur.

4.3 Réunion technique du samedi

Une réunion technique est prévue le samedi, à la fin des tirs et en attente de la programmation des résultats. Elle permet à la commission de tir à l'arc de présenter les chantiers sur lesquels elle travaille et de recueillir les besoins et les idées des acteurs de terrain. Les sujets abordés sont présentés au préalable sur le site de la commission pour permettre des échanges plus riches avec les participants.

La réunion peut se dérouler sur l'espace de tir libéré par les compétiteurs ou dans une salle annexe prévue à cet effet sur le site.

4.4 Remise des prix

A la fin de chaque journée de compétition, une proclamation des résultats avec remise des prix est effectuée.

Les invitations des élus locaux, des partenaires et des personnalités sont à la charge de l'organisateur. Le déroulement de la cérémonie des résultats est à définir au cas par cas. Elle est suivie par un pot de l'amitié.

5 - SERVICES D'INTENDANCE

5.1 Transport

Pendant toute la durée du championnat, un service de navettes peut être mis en place afin de faciliter les déplacements des participants et des officiels :

- Navettes : lieux d'arrivées ↔ Hôtels proposés
- Navettes : hôtels proposés ↔ lieux de compétition
- Transport interne

Si besoin, prévoir des stationnements près des installations sportives (*voir autorisation municipale ou préfectorale*). Afin de prévoir au mieux les déplacements, l'organisateur peut faire remplir un formulaire aux participants pour leurs heures d'arrivée et de départ.

L'organisateur devra prévoir un fléchage du lieu de la compétition à partir des axes

principaux d'arrivée sur la ville puis sur le site.

5.2 Hébergement

Après s'être assuré de la qualité des couchages et de l'accessibilité des chambres et de leurs commodités, l'organisateur fournit une liste des hôtels et centres d'hébergement les plus proches du lieu de la compétition.

Il précise, pour chaque structure, le type d'hébergement, l'adresse postale et les coordonnées téléphoniques, les tarifs préalablement discutés ainsi que le niveau d'accessibilité des chambres et de leurs annexes.

Il est également important de s'assurer, auprès de tous les prestataires proposés, que les archers pourront prendre leurs petits déjeuners suffisamment tôt avant de se rendre sur les lieux de la compétition. Pour un ordre d'idée, le championnat réunit environ 230 personnes dont 150 compétiteurs. La répartition des nuitées se réalise, en général, de la manière suivante : 100 le vendredi soir et 130 le samedi soir.

L'organisateur prend en charge la réservation des chambres pour la commission tir à l'arc dans un hôtel suffisamment proche des lieux de compétition.

5.3 Restauration

Un service de restauration devra être mis en place a minima par l'organisateur pour les repas suivants :

- samedi midi
- samedi soir dîner de gala
- dimanche midi.

Certains compétiteurs apprécient de pouvoir bénéficier du petit déjeuner sur le lieu de la compétition et ce type de service peut être proposé par le comité d'organisation.

Une buvette sera également proposée durant la compétition. L'organisateur prendra en charge les consommations des arbitres et des membres de la commission.

Une salle annexe au lieu de tir, accessible, pourra permettre la prise des repas. Si cela n'est pas réalisable, il faut trouver une salle la plus proche possible du lieu de la compétition (10 minutes maximum à pieds) pour organiser tous les repas. La salle doit prévoir suffisamment de places entre les tables pour permettre la circulation des personnes en fauteuils et devra disposer de sanitaires adaptés.

6 - MEDICAL

6.1 Soins

Préalablement à la manifestation, l'organisateur préviendra par courrier le SAMU local de la tenue du championnat, en lui indiquant le lieu, les horaires, le nombre approximatif de personnes présentes ainsi que les types de handicaps concernés.

Il appartient à l'organisateur de prévoir, à minima, l'organisation de la surveillance médicale durant toute la compétition. Il devra :

- Disposer d'une trousse de secours pour les premiers soins entreposée à proximité des pas de tir.
- Disposer d'un moyen de communication permettant l'intervention rapide des secours.
- Afficher les coordonnées, adresses et téléphones, des personnes et organismes susceptibles d'intervenir en cas d'urgence.
- Informer les arbitres de la présence ou non de médecins sur les lieux de la compétition.

Si la présence d'un médecin est prévue, l'organisateur doit établir un contrat de travail pour la durée de la compétition.

6.2 Contrôle antidopage

Lors de ces championnats, des contrôles antidopage peuvent être effectués. L'organisateur devra prévoir, en cas de besoin :

- Deux salles côte à côte, si possible à proximité des WC.
- Le matériel nécessaire dans ces salles : tables, chaises, boissons capsulées.

Un exemple d'aménagement de local anti dopage est disponible dans les règlements de la FITA ou de la FFTA.

La commission sportive devra :

- Nommer un responsable fédéral qui ait toutes les informations relatives à d'éventuels contrôles, pour que l'accueil du médecin contrôleur et la désignation des athlètes devant subir les contrôles soient assurés dans les meilleures conditions.

6.3 Salle de testing/classification

Lors des championnats, des contrôles de testings ou de classification sont réalisés par le classificateur national. Il doit disposer d'une salle chauffée, fermant à clef, équipée d'une table de massage avec drap papier médical, d'un lavabo, d'une table et de trois chaises.

7 - ARBITRES

Les épreuves sont placées sous la responsabilité de l'arbitre de la commission tir à l'arc de la fédération française handisport. Pour le bon fonctionnement du championnat de France handisport de tir à l'arc, le comité d'organisation doit convoquer 5 arbitres, option FITA de la FFTA, par jour de compétition.

8 - PROGRAMMATION DU CHAMPIONNAT

La programmation du championnat est établie par le responsable arbitre de la commission sportive de tir à l'arc et ne pourra en aucun cas être modifiée sans l'accord de la commission.

Elle est prévue pour optimiser l'utilisation des cibles, en fonction des effectifs des différentes catégories. Elle peut donc varier d'une année à l'autre. La période, les jours et les horaires de compétition seront arrêtés par la commission sportive.

Cette programmation est fournie dans les meilleurs délais à l'organisateur afin de lui permettre d'inviter des officiels pour les finales et les remises de récompenses.

9 - COMMUNICATION

Rappel
La FFH n'est pas partenaire d'un Championnat de France handisport. Elle est la fédération sous l'égide de laquelle le Championnat est organisé. Les organisateurs sont le club ou le comité concerné.

Charte Graphique F.F.Handisport
A compter de la saison 2009/2010, la nouvelle charte graphique fédérale est applicable. Toute utilisation de la nouvelle identité handisport, tous supports confondus, doit être en conformité avec celle-ci.

Visuel officiel & affiche
La charte fédérale prévoit la réalisation d'une affiche officielle pour chaque championnat de France, dans un cadre précis (*cf. charte graphique FFH, disponible auprès du service communication FFH*).
Avant toute production celle-ci devra être validée par le service communication FFH, par l'envoi d'un « bon à tirer » (*fichier PDF*) adressé à bat@handisport.org
Voir document en annexe à ce cahier des charges.

Supports de communication fédéraux

La commission tir à l'arc souhaite que l'organisateur fasse au minimum appel au pack 1 de la fédération relatif aux supports fédéraux de terrains (*banderoles, kakémonos, drapeaux, bords de terrain…*). Ce pack pourra être complété par les mats réalisés spécifiquement pour le tir à l'arc dans le cadre des championnats d'Europe 2010 de tir à l'arc handisport qui se sont déroulés à Vichy.

Relations presse

L'organisateur devra transmettre au service communication FFH, un dossier de presse ou à défaut un communiqué de presse d'annonce de l'événement (*modèle et guide pratique disponible auprès du service communication FFH*). Un communiqué de presse sportif devra également être adressé à la FFH à l'issue de l'événement, sous 48h, pour permettre de valoriser l'événement et de communiquer sur les résultats. Adresse : medias@handisport.org

Photos

L'organisateur, en liaison avec la commission sportive, est invité à proposer un photographe, professionnel ou non, pour assurer un reportage du championnat et permettre ainsi sa promotion avec le service communication FFH. Le reportage doit être négocié avec cession totale des droits à la fédération, à la commission sportive et à l'organisateur. Photos à transmettre par e-mail ou sur CD sous 48h.
Adresse : photo@handisport.org

Editorial du Président

L'organisateur devra compléter intégralement la demande d'éditorial et l'adressera par e-mail au service communication FFH au plus tard un mois avant la date du Championnat.

Partenariats

L'organisateur doit veiller en liaison avec la commission sportive, à la présence sur les supports de communication du ou des partenaire(*s*) spécifique(s) de la discipline.
Il pourra également solliciter le soutien des représentants régionaux ou locaux des partenaires officiels nationaux de la fédération (*EDF, Société Générale, Malakoff Médéric, Fondation SFR et Sodexo*).
Le logo du Ministère des Sports et de la Santé doit être présent sur les supports.
La présence des logos des partenaires officiels de la Fédération sont conseillés mais non obligatoires.

Conseil

Le service communication FFH reste à la disposition de l'organisateur pour tout conseil, question ou assistance. Il peut être consulté à tout moment, le plus tôt possible en amont de l'événement pour toute problématique liée à la communication.

C – AIDES FEDERALES

1- FRAIS / AIDE FINANCIERE

1.1 Les frais inhérents à la compétition

Les frais engagés lors des championnats de France :

1. La commission prend à sa charge les frais d'hébergement et de déplacement des membres de la commission tir à l'arc, les frais d'arbitrage (30 euros par arbitre) ainsi que les médailles.
2. L'organisateur prend à sa charge les repas des membres de la commission (au minimum repas du samedi midi, samedi soir, dimanche midi et consommations durant la compétition) et tous les autres frais inhérents à l'organisation de la compétition.

1.2 Les aides financières

Les archers inscrits aux championnats de France versent, à la commission, un droit d'inscription de 9 euros. Cette somme sera désormais répartie de la manière suivante : 6,5 euros seront reversés à l'organisateur pour l'aider financièrement et 2,5 euros resteront à la commission pour prendre en charge une partie des frais engagés.
La commission se limitera à cette aide pour tous les championnats de France.

C – CONTACTS

- *Secrétaire Commission sportive :*
  Nom, Prénom : GRASPERGER Françoise
  Adresse :4, place Dubost 89600 ST FLORENTIN
  Tel :03 86 35 39 39
  *E-Mail :*francoise_grasperger_arc@orange.fr
  Site :http://handisportarc.canalblog.com/

- *Responsable National Arbitre :*
  Nom, Prénom : PAQUET Denis
  Adresse : 651, la Patinerie 60190 REMY
  Tel : 03 44 42 04 51 ou 06 61 12 26 40
  *E-Mail :*denis.paquet@storengy.com

- *Directeur Sportif :*
  Nom, Prénom : HYBOIS Vincent
  Adresse :5, avenue Charles de Gondi 49240 AVRILLE
  Tel :06 09 32 11 92
  E-Mail :tiralarc@handisport.org

ANNEXES

ANNEXE 1

Demande d'organisation du Championnat de France handisport de Tir à l'arc en salle.

Organisateur	Association/comité affilié si différent de l'organisateur
NOM : **Adresse :** **Email :** **Tél :**	**NOM :** **Adresse :** **Email :** **Tél :** **N° affiliation FFH :**

Responsable du championnat

Nom, Prénom : .
Adresse :

Email :
Tel :

Date et lieu de compétition

Date envisagée pour la compétition :
Lieu (préciser le nom du gymnase ou stade)
Adresse :

Je soussigné, ... agissant en tant que ..... m'engage à respecter toutes les consignes et recommandations fédérales de ce cahier des charges ainsi qu'à garantir les meilleures conditions de déroulement de ces championnats de France Handisport e tir à l'arc en salle.

Date : Signature :

ANNEXE 2

Échéancier indicatif

- 2 ans	Prospection de site / Demande écrite à la commission Sportive
- 18mois	Choix final du site
- 18 mois	Info aux CDH et CRH concernés
- 12 mois	Réunion de calage avec l'ensemble des responsables du comité d'organisation.
- 9 mois	Diffusion des critères de qualifications aux championnats de France
- 5 mois	Désignation Juge arbitre
- 4 mois	Proposition des photos pour l'affiche au service com
J - 90	Choix définitif de l'affiche (Bon à tirer)
J - 75	Choix de l'équipe d'encadrement de la commission
J -60	Publication liste des hôtels ou hébergement
J -60	Elaborer plan d'aménagement de salle (positionnement des loges…)
J -55	Demande d'un observateur de la FFH aux championnats
J -30	Demande d'éditorial au service Com FFH
J -30	Envoie des invitations aux partenaires de la commission
J -30	Désignation des arbitres
J -30	Dernière réunion de calage par rapport au cahier des charges
J -25	Liste des qualifiés diffusée avec info pratiques sur le championnat
J - 25	Informations pratiques, logistiques envoyées au comité d'organisation (heure d'arrivée/départ, nombre de personnes, etc.)
J - 1	Présence de la commission ; réunion avec l'ensemble des acteurs de la compétition.
J + 1	Diffusion des résultats aux intéressés et à la DTN
J + 2	Envoi d'un communiqué de presse sportif à la FFH
J + 5	Lettre de bordure aux organisateurs et partenaires

ANNEXE 3

Affiches des Championnats de France Handisport.

CREATION DES **AFFICHES OFFICIELLES**

Dans le cadre de notre nouvelle charte graphique, **les affiches officielles des Championnats de France** (*enregistrés par notre Direction technique National au préalable**) sont désormais réalisés dans un cadre très précis, à la fois pour harmoniser notre communication, mais également pour soulager nos organisateurs.

** : une compétition non-enregistrée officiellement par la DTN de la FFH (calendrier officiel) ne sera pas prise en compte. Les commissions sportives sont chargées d'envoyer leur calendrier de la saison, dont les Championnats de France, à la DTN.*

Vous trouverez ci-dessous **un aperçu du rendu final prévu** pour les affiches de nos championnats nationaux (*les modèles proposés sont bien entendu des simulations*).

1er CAS

L'organisateur ou la commission sportive doivent transmettre à la com FFH, les infos suivantes :

1- *Dates précises (de compétition)*
2- *ville, lieu du championnat (gymnase, piscine, complexe sportif etc…)*
3- *Infos complémentaires utiles, à votre convenance : site internet pour se renseigner, téléphone, événement parallèle important…*
4- *Le nom précis des structures organisatrices : « organisé par le Comité départemental handisport de xxxxxx, avec le soutien de l'association AS XXXXXXX » par exemple (Attention : seul le logo FFH est utilisé dans la mesure où il s'agit d'un championnat national)*

5- *La date de diffusion des affiches souhaitées (sous réserve de recevoir les éléments dans les temps)*
6- *Le(s) format(s) souhaités : A3 / 40x60 / 60x80 / format spécifique*
7- *Une sélection de 3 ou 4 photos souhaitées (1 seule utilisée) OU ALORS, vous nous laissez « carte blanche », dans ce cas nous utiliserons les photos de la photothèque fédérale (en accord avec vous sur le choix)*

Dans un second temps, il faut **réunir tous les logos des partenaires spécifiques du Championnats** (*collectivités et autres*), en précisant la hiérarchie éventuelle, en format impératif EPS / illustrator (*format pro – pas de JPG*), à nous envoyer regroupés, en un seul envoi svp.

La réalisation de la partie supérieure peut être amorcée sans le bandeau de logos, pour gagner du temps.
Mais si vous avez déjà tous les éléments (*infos, photos + logos*) c'est parfait !

L'organisateur, ainsi que la commission sportive concernée, recevront alors un **BON POUR ACCORD** de notre part, pour qu'ils valident définitivement le visuel.
Celui-ci, une fois accepté, sera transmis en format adapté à l'organisateur et à la commission (*frais d'impression à la charge de l'organisateur*).
Pour aider les organisateurs, nous pouvons gérer des **formats spécifiques**, par exemple si l'organisateur négocie avec la ville des emplacements de type « Decaux » ou 4x3 grands formats.

2ème CAS

L'organisateur dispose de talents en interne, d'un bénévole fan de graphisme, d'un prestataire habituel ou des services communication de la ville gracieusement mis à disposition de l'organisation, par exemple.
Il suffit de nous le signaler, de nous envoyer le contact précis, nous adresserons alors la « matrice » (*format Indesign*), les contraintes techniques, et la charte graphique de l'affiche pour permettre la réalisation de l'affiche localement, nous assurerons l'assistance si besoin.
Dans ce cas, il faudra nous adresser un « Bon à tirer » du visuel, pour vérification par nos soins avant toute impression, mais surtout pour pouvoir le relayer également via nos réseaux et contribuer à la promotion du championnat.

Votre contact

Dans les deux cas ou pour toute question technique : **Didier Echelard, graphiste & webmaster FFH** crea@handisport.org ou d.echelard@handisport.org / 01.40.31.45.02 (*merci de privilégier les échanges par e-mail*)

Adresse de vérification et validation d'un visuel, **BON A TIRER (*format PDF*) :** bat@handisport.org

Handi Sport

ANNEXE 4

Procédure prêt supports de communication Handisport

Dans le cadre de la politique de développement **des événements sportifs nationaux**, le service de la communication vous propose un système de livraison (Aller/retour) des supports de communication fédéraux pour **les Championnats de France exclusivement**.
Les supports sont prêtés gratuitement aux organisateurs, qui doivent **s'affranchir uniquement des frais de livraison, sous réserve de réservation anticipées et de stock disponible.**

Mode d'emploi :

- Le bon de commande joint doit être envoyé complété par mail ou par Fax au service communication à l'attention de **Xavier Bachimont**
  Mail : x.bachimont@handisport.org
  Tel : 01 40 31 45 96 / 06 14 16 10 95 – fax : 01 40 31 45 42
- Une fois votre demande reçue, vous recevrez un mail de confirmation précisant les quantités, les dates de livraison, le nom du contact.

Catalogue des supports disponibles :

Mats playa Description : Voile avec mat hauteur 3M60	
Banderoles Handisport Description : En PVC longueur 4mx80 cm	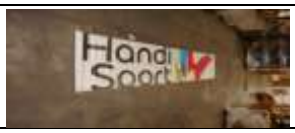
Kakémonos Descriptions : Toiles verticales sur pieds 220 x 120 Il existe différents modèles. **Ce produit est utilisable uniquement en intérieur**	
Akilux : Description : Panneau en PVC avec marquage fixé sur des triangles 2Mx80 – peut être utilisé en recto verso pour une visibilité des deux « côtés » Disponible : - Handisport - Ministère des sports - CNDS - EDF - Société Générale - Malakoff Médéric - Fondation SFR En extérieur, en cas de vent, les panneaux peuvent se renverser et s'envoler.	

Tentes Dimensions disponibles : 6mx3m / 4,5mx3m / 3m x 3m	

Boudins Gonflables Permets de délimiter un terrain	

Drapeau suspendu FFH	

Handi Sport

Les packages et frais de livraison :

	Mâts playa	Banderoles	Kakémonos	Akilux	coût
Pack1	12	4	1	8	**333 euros TTC**
Pack 2	12	4	1		**300 euros TTC**
Pack 3	5	2			**152 euros TTC**

Des commandes « sur mesure » sont possibles- sur devis.

Enlèvement et Restitution du matériel

- Le matériel est livré via un transporteur à l'adresse donnée par le « locataire. »
- Le matériel est conditionné pour faciliter son transport. Pour le retour, le matériel doit être prêt à être emporté et reconditionné comme lors de la livraison
- Tout surcoût de livraison dû à un manquement de l'organisateur (d'absence lors de la venue du transporteur, mauvais conditionnement…) sera facturé.

Dégradation / Perte / Vol

- Le matériel emprunté est placé **sous la responsabilité du preneur** dés lors qu'il en prend possession.

- Il appartient au preneur de vérifier que **son contrat d'assurance couvre le matériel faisant l'objet du prêt**. Dans le cas contraire, l'emprunteur s'engage à contracter une assurance complémentaire pour ce matériel.

- Le preneur s'engage à rendre le matériel dans le même état de propreté et de fonctionnement qu'au moment de sa réception. **Tout matériel ne répondant pas à ces critères d'état, mais également volé ou perdu sera remplacé à la charge du preneur**.

Pour tous compléments d'informations

Xavier Bachimont : x.bachimont@handisport.org
Tel : 01 40 31 45 96 / 06 14 16 10 95

Handi Sport

FEDERATION FRANCAISE HANDISPORT
Service Communication

PRET DES SUPPORTS DE COMMUNICATIONS FEDERAUX

Bon de commande / Supports de communication

Merci de bien vouloir remplir intégralement le formulaire ci-dessous et le renvoyer à l'adresse : x.bachimont@handisport.org ou Fax : 01 40 31 45 42

DEMANDEUR

Dénomination (club, comité, commission sportive…) **:**

Nom et prénom du demandeur : **Fonction :**

Adresse :

Tel : **Mail :**

MANIFESTATION

Dénomination:

Lieu : **Date :**

Descriptions :

Pack souhaité : **Pack 1** **Pack 2** **Pack 3**

Pour les demandes spécifiques :

SUPPORTS SOUHAITES

Nature	Quantité souhaitée	Nature	Quantité souhaitée
Banderoles FFH		Bords de terrain FFH	
Banderoles partenaires Fédéraux		Bords de terrain partenaires fédéraux	
Kakémono FFH		Terrain / Arche gonflable	
Mats Playa		Panneaux sports	
Drapeau suspendu FFH		Tente FFH	

Un devis vous sera envoyé par mail. La commande sera validée après acceptation du devis par vos soins